



Kléber MESQUIDA  
Président du Conseil départemental  
Député de l'Hérault

Montpellier, le 23 JUIN 2015



PDA 26000

ASSOCIATION DEUX PIEDS DEUX ROUES  
5 AVENUE F COLLIGNON  
31200 TOULOUSE

KM/PDA/Département des routes  
D15-004273  
04.67.67.72.35

Monsieur,

Votre courrier du 12 mai 2015 relatif à l'organisation d'une manifestation inter-régionale de promotion des véloroutes V85 et V70, sous la forme d'une randonnée cyclable, a retenu toute mon attention.

En préambule, je me réjouis que le Département de l'Hérault soit perçu par le monde associatif comme un acteur essentiel pour le développement des véloroutes et voies vertes.

Dès 2002, pour faire face à la demande sociale, notre collectivité a souhaité favoriser la pratique cyclable à travers un premier schéma directeur. Ce document a été révisé en 2013 avec des objectifs ambitieux en matière d'aménagements structurants, dans une logique d'attractivité et de valorisation touristique de nos territoires.

Ces orientations nous ont permis notamment d'inscrire de nouveaux itinéraires en cohérence avec le schéma européen et le schéma national. A ce titre, la véloroute littorale (EV8 / ViaRhôna V60b / V80 du canal des 2 mers), la véloroute entre le Tarn et Béziers via Bédarieux (V 84 Passa Païs), et la véloroute Sumène-Ganges-St Hippolyte du Fort (V85) font l'objet actuellement d'études ou de travaux programmés.

De façon volontariste, en sus des liaisons inscrites au schéma national et en fonction des opportunités, j'ai également souhaité que le Département développe un maillage de voies vertes de proximité (liaison entre la Grande Motte et Lunel le long du canal, liaison entre Saint-Chinian et Cazouls-lès-Béziers sur l'ancienne plateforme ferroviaire, tour du Bassin de Thau...).

Concernant vos interrogations sur la véloroute V70 reliant la commune de Boisseron à Palavas, je vous confirme ma volonté d'accélérer la réalisation du tronçon entre St Génies des Mourgues et Boisseron.

Récemment, le Département a acquis à Réseau Ferré de France les emprises nécessaires à cet aménagement. Mes services travaillent actuellement sur les études techniques détaillées, de façon à obtenir les autorisations réglementaires inhérentes.



Le tronçon entre Saint-Christol et Lunel n'a pas pu être inscrit dans notre schéma cyclable couvrant la période 2013-2018, les réflexions préalables n'ayant pas permis à l'époque de conférer un caractère prioritaire à cette liaison douce.

Ce projet de voie verte possède bien évidemment un intérêt à l'échelle intercommunale. En prévision et par anticipation du prochain schéma cyclable au-delà de 2018, le Département s'était d'ailleurs proposé d'apporter son concours technique auprès de la communauté de communes du Pays du Lunel, si elle décidait d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Les services départementaux vont donc recontacter la communauté de communes de façon à refaire un point d'étape sur ce projet, et le réactiver si nécessaire. Je ne manquerai pas de vous informer des suites de cette démarche.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Kléber MESQUIDA